

*Syndicat des professionnelles et professionnels
du Centre Dollard-Cormier (CSQ)*

Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2008

ANNEXE À LA PROPOSITION 1

*Système d'information clientèle pour les services
de réadaptation en dépendances (SIC-SRD)*

QUESTIONS

Finalités

Quels sont les objectifs et finalités poursuivis par la mise en place du SIC-SRD ? Quels sont les besoins pour lesquels le SIC-SRD a été conçu ?

Le SIC-SRD constitue-t-il un dossier usager informatisé ?

Le SIC-SRD fait-il partie du projet "*Dossier de santé du Québec*" ?

Quels usages seront faits des informations recueillies par le SIC-SRD ?

Les données recueillies pourront-elles être utilisées à des fins de recherche ?

Aspect clinique

Quelle sera l'incidence du SIC-SRD sur l'autonomie professionnelle des intervenants cliniques ?

Quels seront les impacts de la normalisation et de la codification des informations sur la standardisation des pratiques cliniques ?

Aspect légal (informations, transmission et conservation)

Le SIC-SRD est-il conforme aux différentes lois et codes de déontologie en vigueur au Québec et au code d'éthique du *Centre Dollard-Cormier*, plus particulièrement en ce qui a trait à la protection de la vie privée et à la confidentialité des informations contenues aux dossiers des usagers ?

Processus

Quels organismes, comités ou personnes ont déterminé le contenu du SIC-SRD et décidé de son implantation ?

Quelles sont les informations du SIC-SRD requises par le *Ministre de la santé et des services sociaux* ?

Quelles sont les informations du SIC-SRD requises par l'*Agence de la santé et des services sociaux* ?

Quelles sont les informations du SIC-SRD requises par la *Régie de l'assurance maladie du Québec* ?

Quelles sont les informations du SIC-SRD requises par le *Centre Dollard-Cormier* ?

Quelles sont les prochaines phases de développement du SIC-SRD ? (contenu et calendrier) ?

Transmission

En quoi le *Ministre de la santé et des services sociaux* ou l'*Agence de la santé et des services sociaux* ont-ils besoin d'avoir accès aux dossiers individuels des usagers pour identifier les besoins et planifier l'organisation des services ?

Quelles informations du SIC-SRD seront transmises par le *Réseau de télécommunication sociosanitaire (RTSS)* ?

Quelles informations du SIC-SRD seront transmises au *Technocentre régional* ?

Quelles informations du SIC-SRD seront transmises au *Technocentre national* ?

Quels organismes pourront avoir accès et selon quelles modalités et conditions aux informations du SIC-SRD sous forme nominative? Et sous forme non nominative?

Combien de personnes et quelles personnes pour chacun de ces organismes pourront avoir accès aux informations du SIC-SRD sous forme nominative ? Et sous forme non nominative ? Quelles sont les fonctions et compétences de ces personnes ?

Quel encadrement auront les organismes ayant conclu des ententes de service avec notre établissement (organismes communautaires, ressources privées, contractuels, etc.) pour assurer la confidentialité des renseignements qui leur seront transmis ?

Conservation

Quels organismes seront responsables de la conservation des informations du SIC-SRD ?

Pendant combien de temps seront conservées les informations du SIC-SRD ?

Sur quels supports matériels et en quels lieux seront conservées les informations du SIC-SRD ?

Le dossier SIC-SRD pourra-t-il être conservé sans qu'un usager y ait consenti ?

Qu'arrivera-t-il des informations accumulées dans des banques de données dans le cas des usagers qui n'ont pas autorisé la transmission de ces informations ?

Sécurité

Quelles mesures ont été prises ou seront prises pour assurer la protection des renseignements personnels et le respect du droit à la vie privée et du secret professionnel ?

Plus spécifiquement, quelles mesures ont été prises ou seront prises pour assurer le respect de la confidentialité des renseignements à caractère nominatif relatifs aux usagers et au personnel de l'établissement ?

Quels sont les risques d'incidents de sécurité (intentionnels ou accidentels) pouvant occasionner la fuite de renseignements du SIC-SRD?

Quelles sont les conséquences prévisibles d'un bris de la confidentialité des renseignements recueillis sur les usagers, leur entourage et sur les services publics de réadaptation en dépendances ?

Consentement des usagers

Qui aura la responsabilité d'informer l'utilisateur des fins auxquelles est destinée la cueillette des données du SIC-SRD et de son droit de refuser que ces données soient divulguées ?

Selon quelles procédures un usager pourra-t-il ne pas consentir à ce que son dossier SIC-SRD soit transmis ?

Quelles conséquences pourraient résulter de la décision d'un usager de refuser de donner son consentement ou d'inscrire son non-consentement à la transmission des informations du SIC-SRD sur la transmission de son dossier de santé régional ?

Droits d'accès des usagers

Comment et selon quelles procédures un usager sera-t-il informé des échanges de renseignements qui se feront à son sujet ?

Comment les usagers pourront-ils avoir accès à leur dossier informatisé SIC-SRD ?

Selon quelles procédures les usagers pourront-ils demander que des renseignements du SIC-SRD qu'ils estiment inexacts ou incomplets soient rectifiés?

Numéro d'identification unique

Quels sont les objectifs et usages du numéro d'identification unique ?

Le numéro d'identification unique constitue-t-il un renseignement nominatif au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des services publics et sur la protection des renseignements personnels* ?

Coûts

Quel budget le *Centre Dollard-Cormier* a-t-il consacré jusqu'à maintenant et consacrera-t-il au cours des cinq prochaines années au fonctionnement du SIC-SRD (temps consacré par les membres du personnel, équipements, logiciels, formations, frais d'abonnement au réseau, sécurité, entretien, etc.) ?